

Comité permanent du droit des brevets

Vingt-huitième session
Genève, 9 – 12 juillet 2018

**RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS D'ASSISTANCE TECHNIQUE RELATIVES AU
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES EXAMINATEURS DE BREVETS MENÉES PAR
L'OMPI**

établi par le Secrétariat

INTRODUCTION

1. À sa vingt-septième session tenue à Genève du 11 au 15 décembre 2018, le Comité permanent du droit des brevets (SCP) est convenu que le Secrétariat rendrait compte, à sa vingt-huitième session, des activités d'assistance technique relatives au renforcement des capacités des examinateurs de brevets menées par l'OMPI. Le présent document contient le rapport demandé.

**RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS D'ASSISTANCE TECHNIQUE RELATIVES AU
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES EXAMINATEURS DE BREVETS MENÉES PAR
L'OMPI**

2. Comme toute autre activité d'assistance technique mise en place par l'OMPI, les activités de renforcement des capacités des examinateurs de brevets sont menées à la demande d'un État membre de l'OMPI en collaboration étroite avec ce dernier. Certaines de ces formations portent sur les compétences générales de recherche et d'examen en matière de brevets, tandis que d'autres insistent sur des compétences particulières (par exemple, la classification internationale des brevets ou l'utilisation du système WIPO CASE¹) ou sur l'examen des brevets dans un domaine technique particulier (par exemple, dans le domaine de l'informatique et des télécommunications ou dans celui des produits pharmaceutiques). Ces formations sont organisées aux niveaux régional, sous-régional et national. La plupart des formations

¹ Le système WIPO CASE (Accès centralisé aux résultats de la recherche et de l'examen) permet aux offices de partager de manière sécurisée les résultats de recherches et d'examens relatifs aux demandes de brevet afin de faciliter les programmes de partage des tâches. Voir : <http://www.wipo.int/case/fr/>.

dispensées sur site durent 5 jours, mais certaines peuvent durer de 8 à 10 jours. Elles comprennent des cours magistraux, des exercices pratiques et des études de cas. Certains cours de formation sont financés par des fonds fiduciaires ou dispensés grâce à l'aide financière ou à d'autres contributions apportées par des offices de brevets partenaires.

3. Les paragraphes suivants présentent un résumé des activités d'assistance technique menées par l'OMPI afin de renforcer les capacités professionnelles des examinateurs de brevets.

Activités de formation portant sur la recherche et l'examen en matière de brevets

4. Afin de favoriser le traitement des demandes internationales selon le PCT dans la phase nationale, l'OMPI organise, dans les offices nationaux ou régionaux, des activités de formation telles que des ateliers abordant les principaux besoins de ces offices concernant l'examen quant au fond des enregistrements internationaux entrés dans la phase nationale auprès de ces offices, ou traitant de l'utilisation du Service de coopération en matière d'examen (ICE) de l'OMPI à l'égard des demandes nationales. Ces activités visent à examiner des stratégies de gestion des dossiers traités par des offices dont les examinateurs ne disposent que d'une expertise technique et d'un accès aux outils de recherche limités, afin de réduire le nombre de demandes de brevet en souffrance et d'éviter de futurs retards. Vingt et une activités nationales et quatre activités régionales et sous-régionales ont été organisées entre janvier 2014 et juillet 2018.

5. Le programme de ce type d'activités de formation comprend une étude des familles de brevets et des caractéristiques de leur examen, ainsi que l'extraction et l'analyse des produits des travaux de recherche et d'examen s'y rapportant menés par d'autres offices (tels que des citations, des opinions écrites, des revendications acceptées ou refusées) en utilisant diverses ressources et bases de données. Il aborde aussi des questions telles que la clarté et la concision de revendications dans les demandes de brevet, étant entendu que le service de coopération internationale en matière d'examen (ICE) de l'OMPI ne traite que les revendications bien rédigées.

6. En outre, dans le cadre du Programme de perfectionnement des cadres mené par l'Académie de l'OMPI, une série de formations de recherche et d'examen en matière de brevets ont été organisées sur site. Ces cours de formation sont proposés afin d'améliorer les compétences et les connaissances techniques des examinateurs de brevets des pays en développement. Certains d'entre eux couvrent de vastes questions liées à la recherche sur l'état de la technique et à l'examen quant au fond, par exemple le rôle et les responsabilités des examinateurs de brevets, les aspects procéduraux, la recherche sur l'état de la technique et l'élaboration de rapports de recherche, l'appréciation de la brevetabilité quant au fond, l'élaboration de rapports d'examen et le PCT. D'autres cours de formation sont axés sur une question spécifique, telle que la recherche et l'examen de brevets dans le domaine des produits pharmaceutiques, de la biotechnologie ou de l'informatique et des télécommunications, l'utilisation d'outils en ligne pour la recherche d'informations relatives aux brevets et la littérature autre que celle des brevets, ou les critères de brevetabilité (en particulier la nouveauté, l'activité inventive, la possibilité d'application industrielle et l'unité de l'invention). Entre 2014 et 2017, 21 cours de ce type ont été dispensés.

7. En plus d'offrir des cours ciblés sur la recherche et l'examen, même si de nombreuses activités d'assistance technique du PCT menées par le Bureau international n'ont pas d'incidence directe sur la recherche sur l'état de la technique et l'examen de fond des brevets, une telle formation contribue à renforcer les capacités générales des examinateurs de brevets. Des informations détaillées portant sur les activités d'assistance technique relatives au PCT

sont régulièrement présentées au Groupe de travail du PCT². En outre, à la suite de discussions organisées et d'accords conclus entre les États membres au sein du Groupe de travail du PCT, le Bureau international mène un projet pilote visant à élaborer un cadre de compétences techniques pour les examinateurs chargés de l'examen des brevets, ainsi qu'un système de gestion de la formation³. De plus, le Bureau international rassemble chaque année les informations portant sur les activités de formation relatives à l'examen des brevets quant au fond menées par les offices nationaux et régionaux pour les examinateurs d'autres offices et il présente ces informations au Groupe de travail du PCT⁴.

Le système WIPO CASE

8. L'OMPI organise des ateliers afin de renforcer les capacités et les compétences techniques des examinateurs de brevets et du personnel administratif relatives à l'utilisation du système WIPO CASE. Pour la seule année 2017, trois ateliers nationaux de ce type ont été organisés. Ils aident d'une part à améliorer les connaissances des examinateurs de brevet sur la manière d'accéder aux informations relatives à des dossiers étrangers et d'utiliser le résultat du travail d'examen des brevets et d'autre part à mieux appréhender les dernières fonctionnalités du système WIPO CASE et son futur plan de développement. Pour l'OMPI, c'est l'occasion d'obtenir des contributions des offices de propriété intellectuelle concernant de futures priorités.

9. De plus, un atelier d'utilisation du système WIPO CASE pour l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a été organisé en mars 2017 afin de faciliter les initiatives de partage des tâches au sein de l'ASEAN au moyen de l'exploitation du système WIPO CASE. Au cours de l'atelier, des pistes visant à améliorer l'efficacité et la qualité des brevets du point de vue de l'octroi des brevets, des systèmes d'organisation des tâches et des actions administratives ont été présentées et des discussions portant sur des moyens de tirer parti des plateformes techniques et des moyens électroniques pour améliorer la qualité et la performance des offices de propriété intellectuelle ont eu lieu. En outre, les participants ont échangé des informations relatives à la qualité des brevets et des pratiques d'examen de brevets dans différents offices de propriété intellectuelle pour aider l'ASEAN à trouver des moyens permettant aux offices de propriété intellectuelle d'améliorer l'efficacité et la qualité des instructions des demandes de brevet.

Programmes d'enseignement à distance

10. De nombreux cours de formation à distance relatifs aux brevets dispensés par l'Académie de l'OMPI ne se contentent pas de renforcer les compétences de base des examinateurs, mais contribuent également à l'acquisition de connaissances complémentaires mais non moins importantes qui enrichissent les compétences des examinateurs⁵. Parmi ces cours d'enseignement à distance, il convient de mentionner tout particulièrement le cours DL-318, intitulé "Recherche d'informations en matière de brevets".

11. Les thèmes couverts par le cours DL-318 comprennent la valeur de l'information en matière de brevets, différents types de recherches dans le domaine des brevets et l'utilisation stratégique des informations relatives aux brevets, des techniques de recherche dans le domaine des brevets pour des recherches efficaces et rationnelles et des recherches spécialisées. Les participants effectuent également des exercices de recherche en matière de

² Le rapport le plus récent peut être consulté dans le document PCT/WG/11/22, présenté à l'occasion de la onzième session du Groupe de travail du PCT, qui se tiendra à Genève du 18 au 22 juin 2018.

³ L'état d'avancement du projet pilote peut être consulté dans le document PCT/WG/11/17

⁴ L'information la plus récente peut être consultée dans le document PCT/WG/11/16.

⁵ De plus amples informations concernant les cours de formation à distance sont disponibles à l'adresse : http://www.wipo.int/academy/en/courses/distance_learning/.

brevets et rédigent un rapport de recherche en matière de brevets. Entre 2014 et 2017, 1821 participants ont assisté à ce cours en ligne d'une durée de trois mois. Le cours DL-318 est actuellement disponible en français, anglais et espagnol. L'Académie de l'OMPI prévoit de traduire le cours DL-318 en arabe, chinois, portugais (en cours de traduction) et russe.

Classification internationale des brevets (CIB)

12. L'OMPI propose également une formation portant sur la classification internationale des brevets, qui a généralement lieu sur trois jours. Le programme de formation comprend les thèmes suivants : i) introduction à la CIB; ii) structure et éléments fondamentaux de la CIB; iii) ressources Internet liées à la CIB; (iv) pratiques en matière de classement; v) comment rechercher les documents relatifs aux brevets en utilisant la CIB; et vi) procédure de révision de la CIB. Cinq ateliers nationaux et un atelier régional ont été organisés entre 2014 et 2017.

13. En outre, des formations portant sur l'utilisation du système de gestion de la révision de la CIB (système IPCRMS) ont été dispensées, en particulier en 2016 et 2017 par vidéoconférences. Le système IPCRMS, élaboré par l'OMPI, aide les offices de propriété intellectuelle à élaborer des propositions de révision de la CIB et des observations et à publier de nouvelles versions de la CIB; il aide également les offices nationaux à élaborer et à publier des versions de la CIB dans leurs langues nationales.

Ressources relatives aux savoirs traditionnels et aux ressources génétiques

14. L'OMPI fournit des ressources relatives aux savoirs traditionnels et aux ressources génétiques, qui peuvent être utiles aux examinateurs de brevets. Par exemple, le Secrétariat de l'OMPI a réuni, et il continue de mettre à jour, des informations portant sur les bases de données et les répertoires relatifs aux savoirs traditionnels et aux ressources génétiques, qui sont tenus à jour et administrés par les États membres de l'OMPI et par d'autres organisations, ainsi que d'autres répertoires de savoirs traditionnels et de ressources génétiques⁶.

15. En outre, le projet de directives en matière d'examen des demandes de brevet couvrant les inventions fondées sur les savoirs traditionnels ou élaborées au moyen de savoirs traditionnels est en cours d'élaboration et il devrait être disponible d'ici à la fin de 2018, comme source d'information informelle pour les offices de brevets et d'autres parties intéressées. Ce projet de lignes directrices sera élaboré à partir du document WIPO/GRTKF/IC/13/7⁷, qui contient un projet de recommandations visant à susciter une prise en considération accrue et plus efficace des savoirs traditionnels au cours des recherches en matière de brevets dans les limites du cadre juridique existant.

[Fin du document]

⁶ Des informations au sujet des bases de données et répertoires relatifs aux savoirs traditionnels et aux ressources génétiques sont disponibles à l'adresse : http://www.wipo.int/tk/en/resources/db_registry.html.

⁷ Document WIPO/GRTKF/IC/13/7 "La reconnaissance des savoirs traditionnels dans le système des brevets", disponible à l'adresse : http://www.wipo.int/edocs/mdocs/tk/fr/wipo_grtkf_ic_13/wipo_grtkf_ic_13_7.pdf.